

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Augmentation du montant de l'exonération des chèques ALE

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'augmentation du montant de l'exonération des chèques ALE.

Les chômeurs de longue durée qui respectent certaines conditions peuvent prester des heures de petits travaux dans différents domaines et être rémunérés avec un chèque ALE par heure de prestation. Le contrat ALE permet au travailleur de conserver son allocation de chômage tout en gagnant un complément par heure de travail prestée.

Le projet d'arrêté royal modifie l'arrêté royal portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale, afin d'augmenter le montant des chèques ALE et de le porter de 4,10 euros à 6 euros maximum. Cette augmentation entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be